

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





PROCÈS-VERBAL N° 20

REUNION DU 21/05/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 90

Suite à une erreur de lecture de la feuille de match Annonay FC 1 / Chavanay AS U15 D1 du 13/04/2019, ce dossier annule et remplace le dossier n° 88 PV n° 19 du 07/05/2019

Match n° 21274098, Félines ST Cyr 1 / Annonay FC 2, U15 D4, poule A du 20/04/2019

Réclamation d'après match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Félines St Cyr concernant la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de Annonay FC 2, pour le motif suivant : des joueurs de Annonay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Annonay FC 1 / Chavanay AS 1, U15 D1 du 13/04/2019, il ressort qu'un joueur a participé à la rencontre Félines ST Cyr 1 / Annonay FC 2, U15 D4, poule A du 20/04/2019, il s'agit de :

- ISSOLAH Addel, licence n° 2546861420

Pour ce motif, La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Annonay FC 2

- Félines St Cyr : 1 point , 1 but

- Annonay FC 2 : - 1 point , 0 but

Le compte Annonay FC sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 91

Match n° 21403803, GF Hermitage Tournonais / Davézieux 2, U19 Challenge Marcel ROURISSOL du 08/05/2019

Réclamation d'après match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de GF Hermitage Tournonais dite recevable concernant la participation de joueurs U 16 lors de la rencontre citée en référence

Après vérification de la feuille de match, il ressort que 8 joueurs U16 ont participé à la rencontre :

- VIALLET Théo, licence n° 2545370904
- SOUTEIRAT Killian, licence n° 2545383120
- SAHEB Nouredine, licence n° 2545371013
- EZ ZAHOUANY, Djibril, licence n° 2546396270
- NONNENMACHER Nicolas, licence n° 2545535868
- BETTON Timothé, licence n° 2545961102
- PETITJEAN Lilian, licence n° 2545516407
- GRANGE Alexis, licence n° 2545506550

Pour ce fait la commission donne match perdu par pénalité au bénéfice de l'équipe de GF Hermitage Tournonais et qualifie cette dernière pour le tour suivant du challenge Marcel ROURISSOL

Le compte Davézieux sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 92

Match n° 21274439, Pierrelatte 2 / Bourg St Andéol SC 1, U15 D3 poule C du 11/05/2019

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable de l'équipe de Bourg St Andéol SC1 dite recevable concernant la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de Pierrelatte 2, pour le motif suivant : des joueurs de Bourg St Andéol SC1 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Pierrelatte SP 1 / St Priest AS 2, U15 R3, poule B du 05/05/2019, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte Bourg St Andéol sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 93

Match n° 20524840, St Romain Surieu 1/ Annonay FC 3, Seniors D5, poule A du 05/05/2019

1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Romain de Surieu dite recevable pour le motif suivant :

Participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs

Après vérification de la feuille de match Annonay FC 1 / St Fons CO 1, Seniors R3, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de St Romain de Surieu dite recevable concernant la qualification et / ou la participation de l'ensemble de l'équipe de Annonay FC pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Annonay lors des 5 dernières journées de championnat.

Après vérification des feuilles de match (coupes, championnat) de l'équipe de Annonay Seniors R3 et Annonay FC D4, il ressort que 4 joueurs ont effectué plus de 7 matchs en équipes supérieure

- DILEK Ismail, licence n° 2568618327 : 8 matchs
- GAUCHET Roman, licence n° 2528717331 : 18 matchs
- ISSOLAH Farid, licence n° 2548619354 : 19 matchs
- LIM Sokha, licence n° 2543933884 : 21 matchs

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Annonay FC 3

St Romain de Surieu : 3 points, 0 but

Annonay FC 3 : - 1 point, 0 but

Le compte Annonay FC sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 94

Match n° 20524714, Chateauneuf du Rhône 1 / St Gervais sur Roubion 1, Seniors D4, poule F du 19/05/2019

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Chateauneuf du Rhône dite recevable concernant la participation et/ou participation du joueur U17 REBOUL Dorian interdit de surclassement dite recevable concernant la participation à la rencontre du joueur MATAICH Mourad, licence n° 2544638656

Après du fichier de la ligue, il ressort que le joueur U17 REBOUL Dorian, licence n° 2544982263 ne possède pas le surclassement prévu par l'article 73.2a) des RG de la FFF.

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Gervais sur Roubion

Chateauneuf du Rhône : 3 points, 3 buts

St Gervais sur Roubion : -1 point, 0 but

Le compte St Gervais sur Roubion sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 95

Match n° 20524053, AS Véore Montoisson 2 / Montmeyran US 1, Seniors D3, poule C du 19/05/2019

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US1 dite recevable concernant la qualification et / ou la participation de l'ensemble de l'équipe de Montoisson 2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Moitison lors des 5 dernières journées de championnat.

Après vérification des feuilles de match (coupes, championnat) de l'équipe Montoisson Seniors D1, il ressort que seulement 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure.

RABOIS Jason, licence n° 2548631187 : 19 matchs

SOUCHOIS Killian, licence n° 2543772258 : 8 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte Montmeyran sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 96

Match n° 205237780, Hauterives 1 / Rambertois FC 1, Seniors D3, poule A du 28/04/2019

Réclamation d'après match posée par le capitaine de Hauterives dite recevable concernant la participation à la rencontre du joueur MATAICH Mourad, licence n° 2544638656 catégorie U17 sans autorisation de surclassement pour jouer en catégorie Senior.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que le joueur MATAICH Mourad, licence n° 2544638656 ne possède pas le surclassement prévu par l'article 73.2a) des RG de la FFF.

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rambertois FC1

Hauterives 1 : 0 point , 1 but

Rambertois FC 1 : - 1 point, 0 but

Le compte Rambertois FC sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°41

REUNION du 16 Mai et 20 Mai 2019

Présents : Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU, Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

ARRETE MUNICIPAL : Ce week-end encore, certains clubs n'ont pas respecté les procédures, suivant l'article 71. Vous devez vous assurer impérativement que tous les intervenants sur un match, arbitre, accompagnateur, équipe visiteuse, délégué, permanence sportive ont été informé du report de la rencontre. Un simple texto ne suffit pas.

Dans le cadre de l'organisation des parties finales de championnats, et des demies finales des coupes, Il est fait appel à candidatures pour le prêt des installations, si vous êtes intéressés, prière d'en informer la commission Séniors via la boîte Mail compétitions Séniors.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci.

RAPPEL : La commission informe les Clubs qu'aucunes modifications de dates ne sera acceptées pour les 2 dernières journées de championnat.

Les cadrages, les 1/4 de finales et 1/2 finales se dérouleront les 02 et 09 juin 2019 sur terrain neutre.

RAPPEL : Suite à l'arrêt du championnat D6, pour la saison 2019/2020, sera créé un championnat D5 en 2 phases.

La commission informe les Clubs, que les demandes d'arbitres sont à adresser à la commission des arbitres et non à la commission séniors.

Information à l'attention des clubs : tableaux des montées et descentes à l'issue de la saison 2018/2019

| D1/ 1 poule/ 12 équipes | | | | | | |
|--------------------------------|----|----|----|----|----|----|
| CAS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| D1 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Montée en R3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Descentes de R3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Montée de D2 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Descentes en D2 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Total | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |

| D2/ 2 poules/ 24 équipes | | | | | | |
|---------------------------------|----|----|----|----|----|----|
| D2 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| Montée en D1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Descentes de D1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Montée de D3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Descentes en D3 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Total | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| D2 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |

| D3/ 4 poules/ 48 équipes | | | | | | |
|---------------------------------|----|----|----|----|----|----|
| D3 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 |
| Montée en D2 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Descentes de D2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Montée de D4 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Descentes en D4 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| Total | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 | 48 |
| D3/ 4 poules/ 48 équipes | | | | | | |

| D4/ 6 poules/ 72 équipes | | | | | | |
|---------------------------------|----|----|----|----|----|----|
| D4 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 |
| Montée en D3 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Descentes de D3 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| Montée de D5 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Descentes en D5 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| Total | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 | 72 |
| D4/ 6 poules/ 72 équipes | | | | | | |

D5 : 12 montées en D5 - Pas de descentes suite à la suppression de la D6

D1 ET D2

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Suite aux ½ finales des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER qui se sont déroulées le Dimanche 12 Mai 2019. Les finales seront les suivantes :

- **Finale Coupe René GIRAUD : ENT. LABLACHERE / VALLEE DE L'OUVEZE à 14 H00**
- **Finale Coupe Xavier BOUVIER : MONTELMAR FC / ES BOULIEU LES ANNONAY à 17H00**

Les finales se dérouleront le Jeudi 30 Mai 2019 sur les installations de l'US MONTELIER.

Il est rappelé aux Clubs qui disputeront les finales de se munir de leurs tablettes FMI respectives.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

COURRIERS :

Mail de FLGG informant la commission que la rencontre FLGG / FC EYRIEUX EMBROYE se déroulera au stade Mistral.

Mail de VALENCE CONSEIL DEPARTEMENTAL. Lu et noté.

TIRAGES DES COUPES

Les demi-finales de coupe ont été tirées par Mr. MICHEL POMMIER et Mr. BAPTISTE RIPER de la commission des Arbitres.

« CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE »

VALENCE CONSEIL DEPARTEMENTAL / FC CHABEUIL le 03/06/2019 à 19h30.

FC EYRIEUX EMBROYE / ASPTT VALENCE le 06/06/2019 à 20h30.

Pas de prolongation, juste les tirs au but.

COUPE « PAUL GATEAUD »

AS SFAM / RCF 07 le 06/06/2019 20h00.

FLGG EXEMPT.

Attention prolongation et tirs au but possible, si match nul.

FINAL ES :

Les finales « COUPE PAUL GATEAUD » « CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE » « COUPE VETERANS » se dérouleront le 15 juin à MALISSARD.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

La finale du championnat vétérans se déroulera à BEAUMONTLES VALENCE le 08 juin, les clubs concernés seront convoqués.

Tout club qui reporte un match sans en avertir au préalable la commission sera amendé.

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Planning des phases finales des championnats seniors :(Les tirages aux sorts des rencontres ont été faits de manière intégrale). MR GALLICE A FAIT LE TIRAGE.

2 juin 2019

| DIVISIONS | PARTIES FINALES | RENCONTRES | |
|------------------|------------------------|-------------------|----------|
| D4 | CADRAGE 1 | B | C |
| | | A - EXEMPT | |
| | CADRAGE 2 | D | E |
| | | F - EXEMPT | |

| | | | |
|-----------|---------------------|----------|----------|
| D5 | 1/4 FINALE 1 | D | C |
| | 1/4 FINALE 2 | A | B |
| | 1/4 FINALE 3 | G | H |
| | 1/4 FINALE 4 | E | F |

9 juin 2019

| | | | |
|-----------|-------------------|----------|----------|
| D3 | 1/2 FINALE | A | B |
| | | C | D |

| | | | |
|-----------|-------------------|---------------------------|----------|
| D4 | 1/2 FINALE | Vainqueur B - C | A |
| | | Vainqueur D - E | F |

| | | | |
|-----------|-------------------|---------------------------|---------------------------|
| D5 | 1/2 FINALE | Vainqueur E - F | Vainqueur D - C |
| | | Vainqueur A - B | Vainqueur G - H |

| | | | |
|-----------|------------------------------|----------|----------|
| D6 | CADRAGE CHALLENGE | A | C |
| | CADRAGE TITRE | E | F |

A la demande de la Commission des Règlements LauRA foot, veuillez trouver ci-joint la liste des clubs ayant eu un retrait de 6 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

582494 VAL DE LIGNE 8603 DISTRICT DROME ARDECHE

581941 AC. DE FOOT YACOUB 8603 DISTRICT DROME ARDECHE 1



PROCÈS-VERBAL N°42

Réunion du 17/05/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

Informations aux clubs :

Les finales de Jeunes U 13 Charles ANDRE, U 15 PESTRE , U 15 QUINTIN , U 17 VIVIER BOUDRIER , U 19 Georges ETIENNE, et la finale U 19 du challenge Marcel ROURISSOL auront lieu à TOURNON le 08 juin. Les clubs concernés recevront les informations par courrier.

Les clubs suivants doivent ramener les coupes gagnées l'année passée le plus rapidement possible au District

- En U 13 Charles ANDRE : DAVEZIEUX
- En U 15 PESTRE : CHABEUIL
- En U 15 QUINTIN : BOULIEU LES ANNONAY
- En U 19 Georges ETIENNE : MOURS SAINT EUSEBE

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

MOURS SAINT EUSEBE

U 11, U 13 le 09/06/19

ROCHEMAURE

U 11, U 13 le 30/05/19

VALLEE DU DOUX

Séniors le 15/06/19

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

Un contrôle du nombre de licences est effectué

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h30 pour les U 7, samedi à 14h00 pour les U 9. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7. Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Nous rappelons aux clubs que seulement **4 équipes** du même club peuvent participer à un même plateau. Les clubs qui ont 5 équipes ou plus doivent aller sur 2 plateaux différents.

Contactez *Thomas FUSTIER* pour tout changement de votre nombre d'équipes

Prochains plateaux le 25 mai 2019

CATEGORIE U 11

Responsable

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : AS VEORE MONTOISON, US PEYRINS, AS BERG HELVIE, FC ANNONAY, FC VALDAINE, ROMANS PS, CO CHATO9 RHONE, AS CHAVANAY, RHONE CRUSSOL FOOT.

Prochain Rendez-vous U11 :

Saison 2019-20.

Prochain Rendez-vous U11F:

Saison 2019-20.

Bonne fin de saison à toutes et à tous. Bons tournois.....

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Attention : Les résultats doivent être enregistrés sur footclubs pour le lundi midi et la feuille de match doit être scannée à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Les clubs qui ne respectent pas ces consignes sont amendés

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 31 du 15 avril 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

Une réunion de travail pour discuter des championnats féminins séniors pour la saison prochaine a eu lieu le jeudi 11 avril à 19h30 au siège du District Drôme Ardèche. 21 clubs présents à cette rencontre. Un grand merci à tous pour ces échanges.

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

CHAMPIONNAT A 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage au sort des tours n°3 des deux coupes se fera le jeudi 16 mai à 19h chez VOLKSWAGEN à Valence.

CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 41

REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (Séance N°8)

RAPPEL : La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le vendredi 24 Mai 2019 de 19h00 à 22h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir le nécessaire prise de note. Cet avis tient lieu de convocation.

A cette occasion, il est vivement conseillé de ramener son dossier de renouvellement dûment complété.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE. A défaut de votre participation, la Commission de District de l'Arbitrage ne validera pas votre licence pour la saison 2019/2020.

Liste des arbitres convoqués :

JEUNES

| |
|--------------------|
| ACHOURI Antonin |
| ANDRE Mylan |
| AYMARD Victoria |
| BRUYERE Cédric |
| BUISSON Mathieu |
| CELEPCI Ramis |
| CELLIER Tao |
| CHAZALON Emilien |
| DARBON Maxime |
| DARNAUD Romane |
| DE FABRITUS Jolhan |
| DELUBAC Cassandra |
| DOS SANTOS Manuela |
| DUPONT Yanis |
| FRAISSE Matéo |
| GAUCHER Kenzo |
| GOIFFON Théo |
| GOULARD Noa |
| KEITA Youssef |
| KRAU Soline |
| LAMY Félix |

| |
|------------------|
| LATRECHE Loïc |
| LOURDIN Nathan |
| MAGNET Dorian |
| MARTIN Sarah |
| MATAICH Mouaad |
| ODOUARD Matéo |
| PHILIBERT Léo |
| ROCHE Enzo |
| ROUQUIER Estelle |
| ROUX Kantin |
| SARDA Daphné |
| SAUVAN Marine |
| TALAS Timothée |
| TANCHON Agathe |
| TILLY Timmo |
| VALLON Alexis |
| VALLOS Romain |
| VANDER ELST Inès |
| YANIK Eray |

ADULTES

| |
|-------------------------|
| ACHOURI Youssef |
| AKOUMI Brahim |
| BARBIER Jonathan |
| BAUDUIN Sylvain |
| BENHALIMA Omar |
| BINAUD Laurent |
| BONIN Florian |
| BOURGOUIN Thibault |
| BOUZALMAT Mouaad |
| BUTLER Sylvain |
| CHAABANE Mehdi |
| COISSARD Stéphane |
| DADDA Djillali |
| DJERIDI Idriss |
| DOMINGOS DE FARIA Elder |
| EL HASSOUNI Brahim |
| FEYTEL Alexis |
| GONCALVES Daniel |
| NDIAYE Falou |
| REBOUL Jean Pierre |
| SELLAMI Billel |
| TETART Guillaume |

14^{ème} GRAND PRIX de BEACH SOCCER
Le 6 et 7 juillet 2019 à PRIVAS
COMMUNIQUE AUX ARBITRES

Comme chaque saison depuis maintenant 14 ans, le club de l'Olympique Centre Ardèche organise son traditionnel tournoi de BEACH SOCCER ouvert à de nombreux clubs.

A cette occasion, la Commission de District de l'Arbitrage engage vivement les arbitres qui le souhaitent à participer à cette manifestation sportive, et ce, d'autant plus que l'ambiance et l'accueil des arbitres sont toujours agréables.

A cet effet, les candidats sont invités à s'inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

La liste des arbitres retenus sera ensuite envoyée au club organisateur qui prendra contact avec les intéressés pour les modalités liées à l'organisation de cet événement sportif (règlement, lieu et horaire...).

Le club souhaite la présence de 20 arbitres par journée de compétition. L'indemnité d'arbitrage sera de 50€ par journée soit 100€ pour les 2 jours. Par ailleurs, le Club de l'Olympique Centre Ardèche prendra en charge les repas et collations durant ces 2 jours de compétition.

La Commission de District de l'Arbitrage demande à tous les arbitres sélectionnés de prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité du tournoi.

COURRIERS DES ARBITRES

- PARTAMIAN Rémi : Demande de dépôt d'indisponibilité pour le 16/06/2019, lu et noté
- FALAISE Mathias : Changement d'adresse, lu et noté
- NAICH Mostafa : Justificatif d'indisponibilité du 19/05/2019, lu et noté
- VIALATTE Bruno : Demande de remboursement du déplacement Foot diversifié non joué du 16/06/2019, lu et noté
- BARBIN Victor : certificat médical, lu et noté, prompt rétablissement
- NDIAYE Falou : Courriel concernant le très bon accueil du FC Annonay en D 4 du 19/05/2019, lu et noté

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE »

La C.D.A vous informe que le dossier pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler. Elle vous remercie par avance.

FONCTION ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U17-U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 14 juin 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2019/2020.

INFORMATION INDISPONIBILITES

La C.D.A vous rappelle que les indisponibilités (effectuées à partir de votre compte My FFF) sont prises en compte, au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Elle vous rappelle aussi que, lorsque vous avez une **indisponibilité de dernière minute**, de prendre contact **IMPERATIVEMENT** avec :

1°) - La Permanence Sportive (voir sur le site du District)

2°) - Le Désignateur ou à défaut Le Président de la C.D.A.

3°) - Si vous avez un justificatif, l'adresser à la Commission des arbitres :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

AVIS AUX ARBITRES (TOURS DE COUPES EN JEUNES ET EN FEMININES)

La C.D.A vous rappelle que, lors des **FINALES de COUPES**, que se soit en jeunes (**U15, U17, U19**) ou que se soit en **Féminines.....**, « **IL N'Y A PAS DE PROLONGATIONS** » à la fin du temps réglementaire..... (80 ' pour les U15 et 90' pour les autres catégories) et ne pas tenir compte se que vous demande la tablette. Merci d'en prendre note.

RAPPEL PROCEDURE DE LA FMI

La CDA a constaté beaucoup trop d'erreurs lors de la saisie de la FMI.....

Score inversé, Remplaçants non notés, Inversement des Sanctions Administratives etc.....

Elle vous rappelle donc, qu'à la fin de la rencontre, avant de faire signer la feuille de match et **uniquement dans le vestiaire de l'arbitre** :

1°) - La présence **OBLIGATOIRE** des **deux Capitaines** (chez les adultes) ou des **deux Coachs** (chez les jeunes).

2°) - Leur signifier les faits de match pour éviter toute erreur avant de les faire signer.

3°) - **Clôturer impérativement** la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

PRESENCE DES EDUCATEURS

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est **OBLIGATOIRE** dans les catégories suivantes : **U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2**, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc et de bien le mentionner dans la rubrique « **Règlements Locaux**».

Des vérifications seront réalisées jusqu'à la fin de la saison et l'application du règlement intérieur sera faite.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

RAPPEL : Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« discipline@drome-ardeche.fff.fr »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé et sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

COURRIERS DES CLUBS

- US Pont La roche : Courriel circonstancié sur le comportement d'un arbitre en U 17 du 18/05/2019, lu et noté

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT